

Association Intercommunale du Vallon de la Baumine - AIVB -

Protocole de mise en place de compteurs			
Nom/ Prénom		Date de pose	
Situation du bâtiment		Clé déposée chez	
Adresse de facturation		N° de parcelle	
Téléphone fixe		Mobile	
N° ECA		N° du compteur	
Emplacement du compteur		DN mm	
		Index à la pose	
Clapet anti-retour existant	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Type	<input type="checkbox"/> iPERL <input type="checkbox"/> MTKcoder MP
Clapet anti-retour à installer	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Année de fabrication	
1) Diverses remarques : Directive SSIGE: W3/C2 exploitation et maintenance des installations sanitaires			
2) Contrôle clapet anti-retour une fois par an, effectué le :			
3) Remplacer clapet anti-retour tous les 10 ans, remplacé le :			
4) Remarques :			
Entreprise Sanitaire :		Visa Monteur :	

à retourner à info@aivb.ch ou AIVB - Grand Rue 8 - 1443 Champvent